

DROITS ET SANTÉ



Les personnes avec le VIH doivent se rendre dans un centre hospitalier pour recevoir le meilleur traitement et la meilleure assistance possibles. Il est important que l'on vous attribue un médecin de soins primaires, et il faudra aussi que vous consultiez assez fréquemment d'autres spécialistes.

01

Certaines personnes avec le VIH disent avoir rencontré des problèmes avec certains professionnels ou des travailleurs de la santé. Le Système National de Santé en Espagne dispose toutefois de règles et de codes de conduite qui garantissent que les préjugés que pourraient avoir certains professionnels de la santé n'interfèrent pas avec le type d'assistance et le traitement qu'ils apportent à leurs patients.

Les centres d'assistance disposent de Chartes de Droits et Devoirs des patients où est clairement spécifié le droit du patient quant à sa personnalité, sa dignité humaine, son intimité et le droit à ne subir aucune discrimination en raison de son origine ethnique, son sexe, son orientation sexuelle, quelconque handicap ou circonstance personnelle ou sexuelle.

Par conséquent, une personne avec le VIH ne peut être discriminée en raison de sa maladie dans le cadre sanitaire. Cela signifie que l'on ne peut lui refuser un service, ni lui apporter un service moins favorable ou le traiter de manière inégale en raison de sa maladie.

02

QUE DOIS-JE SAVOIR?

- Si vous vous êtes installé en Espagne en provenance d'un autre pays, il est possible que vous ayez des doutes quant à votre droit de recevoir une assistance et un traitement gratuit pour le VIH de la part du Système National de Santé. Il s'agit là de règles complexes et elles peuvent varier entre les différentes Communautés Autonomes, raison pour laquelle il est important que vous obteniez une assistance personnalisée (comme par exemple celle apportée par des organisations locales de soutien aux personnes avec le VIH)
- Tout patient a le droit d'accéder à son dossier clinique et d'obtenir une copie de ses données. Le dossier clinique est l'ensemble des éléments qui contiennent les données, les évaluations et les informations de tout type sur la situation et l'évolution clinique du ou de la patiente tout au long de la procédure d'assistance.
- Les données de santé sont très sensibles et exigent la plus grande protection. Pour cette raison, les patients ont droit au respect du caractère confidentiel des données se rapportant à leur santé et personne ne peut y accéder sans autorisation préalable prévue par la loi.
- Si vous avez eu l'occasion de subir un traitement inégal ou injustifié dans le cadre sanitaire, vous pouvez signaler le problème au travailleur sanitaire correspondant ou à son supérieur. En cas de réponse non satisfaisante, vous avez le droit d'affronter le problème de façon plus formelle.
- Les centres sanitaires de tout niveau d'assistance disposent de Centres d'Assistance aux Usagers où vous pourrez interposer une plainte ou une réclamation. Le patient a le droit de recevoir une réponse par écrit. La qualité des soins que vous recevez ne doit pas se voir affectée par le fait que vous ayez présenté une réclamation.
- Vous pouvez aussi le communiquer à une association de soutien aux personnes avec le VIH si vous avez subi l'objet d'un traitement inégal ou si vous avez fait l'objet d'une discrimination. Ces organisations vous aideront à déposer une réclamation et pourront vous offrir un soutien pratique ou émotionnel si vous en avez besoin.



GTT-VIH
GRUPO DE TRABAJO SOBRE
TRATAMIENTOS DEL VIH
ENTIDAD DECLARADA DE UTILIDAD PÚBLICA
ONG DE DESARROLLO

SUBVENCIÓN



FOR SOLIDARIDAD
OTROS FINES DE INTERÉS SOCIAL



Secretaría del Plan Nacional sobre el Sida



Generalitat de Catalunya
Agència de Salut Pública
de Catalunya



Generalitat de Catalunya
Departament
de Justícia



Ajuntament de Barcelona
ÀREA DE QUALITAT DE VIDA,
IGUALTAT I ESPORTS



Diputació
Barcelona
ÀREA DE BENESTAR SOCIAL

COLABORA



ETIS
EQUIP DE TREBALLS SOBRE
INFORMACIÓ I SALUT



TROPICAL
DRABANES



¿TIENES DUDAS
SOBRE EL TEMA?
PREGÚNTANOS

Tel. 93 458 26 41
consultas@gtt-vih.org